

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 V 125 Vœu relatif à la sensibilisation des piétons aux nouvelles règles de circulation propres aux cyclistes.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les cyclistes usent, conformément au code de la route et à la réglementation parisienne, de règles et de modes de circulations adaptés, en date du 1er juillet 2010 : pistes cyclables, double-sens cyclable dans les zones 30, tourne à droite aux feux rouges ... ;

Considérant que ces pratiques peuvent apparaître contre nature a priori pour un certain nombre d'usagers (tourne à droite au feu rouge, double-sens cyclable), en particulier pour les personnes les plus vulnérables, comme les personnes âgées ou les enfants, créant ainsi des situation de tensions ;

Considérant qu'en 2011, selon le rapport de la Préfecture de police, dans l'agglomération parisienne, 17 piétons sur les 50 décédés étaient des seniors et que 50 % des accidents impliquant des piétons sont dus à une traversée irrégulière de la chaussée par le piéton ;

Considérant qu'une information ciblée auprès piétons et des personnes les plus vulnérables, comme les personnes âgées et les enfants, apparaît aujourd'hui essentielle dans cette période d'adaptation ;

Considérant qu'une large partie des usagers de vélib, sont des cyclistes occasionnels qui connaissent mal la pratique du vélo à Paris ;

Considérant que des chocs entre cyclistes et piétons sont susceptibles d'entraîner des blessures voir des accidents mortels ;

Considérant que 41 accidents ont eu lieu à Paris en 2010 impliquant un piéton et un cycliste ;

Considérant la nécessité de prévenir de tels accidents en informant les usagers ;

Sur la proposition de M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Mme Geneviève BERTRAND et des élus du groupe Centre et Indépendants,

Demande :

- que soient renforcées les campagnes de sensibilisation auprès des piétons et des cyclistes, et de cibler d'avantage le public le plus vulnérable (les plus âgés et les plus jeunes), afin de favoriser des conditions de circulation plus harmonieuses et plus sécurisantes.